

Annexe : Grilles horaires du cycle terminal de la voie générale

1. Classe de première

Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) ^{(a) (b)}	4 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Enseignements de spécialité : 3 au choix	
Arts ^(c)	4 h
Biologie-écologie ^(d)	4 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h
Langues, littératures et cultures étrangères	4 h
Littérature et LCA	4 h
Mathématiques	4 h
Numérique et sciences informatiques	4 h
Physique-chimie	4 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h
Sciences de l'ingénieur	4 h
Sciences économiques et sociales	4 h
Accompagnement personnalisé ^(e)	
Accompagnement au choix de l'orientation ^(f)	
Heures de vie de classe	
Enseignements optionnels	
1 enseignement parmi :	
LVC ^{(a) (b)}	3 h
LCA : latin ^(g)	3 h
LCA : grec ^(g)	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts ^(c)	3 h
Hippologie et équitation ^(d)	3 h
Agronomie-Économie-Territoires ^(d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles ^(d)	3 h

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole

(e) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(f) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(g) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs.

2. Classe de terminale

Enseignements communs	
Philosophie	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Enseignements de spécialité : 2 au choix (parmi ceux déjà choisis en première)	
Arts (c)	6 h
Biologie-écologie (d)	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères	6 h
Littérature et LCA	6 h
Mathématiques	6 h
Numérique et sciences informatiques	6 h
Physique-chimie	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	6 h
Sciences de l'ingénieur (e)	6 h
Sciences économiques et sociales	6 h
Accompagnement personnalisé (f)	
Accompagnement au choix de l'orientation (g)	
Heures de vie de classe	
Enseignements optionnels	
a) 1 enseignement parmi :	
Mathématiques complémentaires (h)	3 h
Mathématiques expertes (i)	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h
b) 1 enseignement parmi :	
LVC (a) (b)	3 h
LCA : latin (j)	3 h
LCA : grec (j)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts (c)	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Agronomie-Économie-Territoires (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel, deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

(e) Cet enseignement est complété de 2 h de sciences physiques.

(f) Horaire déterminé selon les besoins des élèves.

- (g) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.
- (h) Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité « Mathématiques ».
- (i) Pour les élèves choisissant en terminale la spécialité « Mathématiques ».
- (j) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.